



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué les 26 Mars (éléments budgétaires) et 2 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE –

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – ETCHEVERS -MOREIRA - REMIGI – SILVESTRE -

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Monsieur RECORIS

Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

Madame PENARD à Monsieur BEYRAND

Madame SIMIAN à Monsieur QUISSOLLE

Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT

Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHIBRAC est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur CHIBRAC qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/2/14.
Réf 7.5.2

OBJET : IREP - PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE EN 2025 – AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Dans le cadre de notre compétence en matière de Développement Economique et d'Emploi, il vous est proposé de signer un protocole d'accord pour 2025 avec l'Institut de Recherche et d'Education Permanente, IREP, relatif au financement du dispositif d'accès aux « Compétences Clés ».

Le montant de la participation financière s'élève à 9 117€. Elle sera versée par quart à la fin de chaque trimestre (2 279,25 €)

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** pour 2025, le versement à l'Institut de Recherche et d'Education Permanente d'une participation financière de 9 117 €,
- **Autorise** le Président à signer le protocole d'accord ci-joint.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Pierre CHIBRAC




Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 11/04/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

40, Rue des Cèdres
33170 GRADIGNAN
T. 05 56 75 13 67
F. 05 56 89 90 34
irep@institut-don-bosco.fr
www.institut-don-bosco.fr



**PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU FINANCEMENT DES
FORMATIONS DE REMISE A NIVEAU POUR LES ADMINISTRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE POUR
L'ANNEE 2025**

Compétences géographiques : Municipalités de Cestas, Canéjan, Saint
Jean d'Illac

ENTRE :

L'organisme dénommé IREP - Institut Don Bosco, organisme support des
dispositifs de remise à niveau de GRADIGNAN représenté par sa Directrice
Madame Corinne ANDREBE,

ET :

Les collectivités territoriales de :

Communauté de communes Jalle-Eau Bourde représentée par son
Président, Monsieur P. DUCOUT

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

La convention établie pour l'année 2024 est reconduite pour la période du
1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La participation financière des collectivités territoriales s'établira comme
suit :

COMMUNES	TRIMESTRES (2024)	ANNEE (2024)	TRIMESTRES (2025)	ANNEE (2025)
Communauté de communes Jalle-Eau Bourde	2 234,5 €	8 938 €	2 279,25 €	9 117 €

40, Rue des Cèdres
33170 GRADIGNAN
T. 05 56 75 13 67
F. 05 56 89 90 34
irep@institut-don-bosco.fr
www.institut-don-bosco.fr



Cette participation sera versée par quart à l'IREP – Institut Don Bosco à la fin de chaque trimestre, sur présentation de facture.

Fait à Gradignan, le 4 mars 2025

Les co-contractants :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Jalle - Eau Bourde

Monsieur Pierre DUCOUT

La Présidente de l'Institut Don Bosco – IREP

Madame Caroline BALLON

Par délégation, **Madame Corinne ANDREBE**, Directrice IREP